

Pension, à points ou saignante ?

Jean Hindriks

Professeur d'économie à l'UCL,
Itinera Fellow, et membre du Conseil
académique des pensions.

■ Le projet de réforme qui vise à introduire un système de pension à points a déjà fait l'objet de nombreuses critiques. Pourtant, il est plus équitable que le système de pension actuel. Voici pourquoi.

La proposition de réforme des régimes belges de pension légale visant à introduire une pension à points a fait l'objet de nombreuses interrogations et critiques, notamment de la part des syndicats.

Pourtant, et c'est bien là le paradoxe, le système proposé est en fait plus équitable que le système de pension actuel pour plusieurs raisons.

Équité entre actifs et pensionnés

Premièrement, le système à points organise un partage "équitable" des efforts d'ajustement entre les actifs et les pensionnés. Face au vieillissement de la population et aux fluctuations de l'emploi, il n'est pas équitable de faire peser tous les efforts d'ajustement soit sur les seuls actifs soit sur les seuls pensionnés. L'effort devrait être partagé entre tous pour peser moins sur chacun. La pension à points est basée

à cet égard sur une règle de partage qui assure une parité de pouvoir d'achat entre pensionnés et actifs. Dans notre système de pension actuel, cette parité de pouvoir d'achat n'est pas respectée et l'effort d'ajustement est confiné sur les actifs.

Bénéfique pour les moins qualifiés

Deuxièmement, la pension à points est plus équitable pour les travailleurs moins qualifiés. Elle permet en particulier aux travailleurs qui ont commencé plus tôt leur carrière de décrocher plus tôt à la pension. A l'inverse, notre système actuel basé sur un âge uniforme de pension est clairement injuste, compte tenu de l'inégalité sociale vis-à-vis de l'espérance de vie. Les moins qualifiés étant généralement ceux qui commencent à travailler plus tôt, doivent quitter au même âge que les autres alors que leur espérance de vie est plus courte. Le système à point propose de remplacer cet âge uniforme de pension par une durée de carrière uni-

forme. Ceux qui démarrent leur carrière plus tôt peuvent donc aussi décrocher plus tôt.

Il permet la flexibilité dans les choix

Troisièmement, la pension à points est plus équitable envers les choix individuels. Tout le monde ne part pas nécessairement à la pension au même âge. Aujourd'hui, ceux qui partent plus tôt ne subissent aucune décote et ceux qui travaillent plus longtemps ne bénéficient d'aucune surcote. C'est injuste envers ceux qui travaillent plus longtemps. Le système des points vise clairement à rétablir une équité en permettant la flexibilité dans la décision individuelle de départ à la pension mais tout en responsabilisant l'affilié des conséquences d'un départ anticipé ou d'un report volontaire de la pension. Le système permet en outre une sortie progressive du marché du travail avec pension partielle.

Plus équitable entre les régimes

Quatrièmement, la pension à points est plus équitable entre les régimes. Notre système actuel est organisé autour de trois régimes distincts de pension dont les conditions d'accès et les niveaux de prestations sont très différents: le développement des carrières mixtes liées à une mobilité professionnelle accrue exige des règles communes aux trois régimes tant pour l'accès à la pension que pour le calcul de la pension. C'est exactement ce que le système à points vise à faire tout en maintenant les différences là où elles se justifient objectivement.

Limiter l'insécurité politique

Cinquièmement, la pension à points est plus équitable dans les ajustements aux changements. Lorsque l'environnement exige des adaptations aux régimes existants, celles-ci se font aujourd'hui de manière discrétionnaire et abrupte en fonction des circonstances politiques du moment (souvent imprévisibles). Ces ajustements politiques amènent à des inégalités de traitement entre travailleurs en fonction des périodes de transition envisagées. La pension à points vise au contraire à limiter cette insécurité politique en dotant le système de pension de mécanismes d'adaptation souples et progressifs, connus à l'avance et basés sur des critères objectifs et observables de tous. C'est donc un pilotage transparent de notre système de pension qui doit permettre de renforcer la confiance et l'adhésion au système de pension.

Pour conclure, il convient de préciser que cette pension à points ne concerne que les actifs d'aujourd'hui et de demain sans impacter les pensionnés d'aujourd'hui. C'est donc un système qui concerne au premier plan les jeunes qui sont curieusement les grands absents du débat sur la réforme des pensions. C'est un symptôme de notre solidarité vieillissante : papy winners; baby losers ?